



# Enquête publique

du lundi 26 décembre 2016  
au mardi 24 janvier 2017

relative à une demande d'autorisation d'exploiter, présentée par le gérant du Garage Miquelon, un dépôt de stockage de gaz inflammables liquéfiés, sur le territoire de la commune de Miquelon-Langlade (97501).

## Conclusion et Avis du commissaire-enquêteur



## CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

### OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique porte sur l'exploitation par le garage Miquelon d'une installation de remplissage de bouteilles de gaz propane, visée par la rubrique 1414-1 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement, en complément de l'activité de la station service déjà déclarée.

Le garage Miquelon comporte un atelier mécanique, une station service, une boutique d'accessoire. Il est aussi l'unique détaillant de gaz inflammable liquéfié sur la commune insulaire de Miquelon-Langlade. Ce commerce de proximité assure notamment le remplissage des réservoirs de propane des habitants de la commune, des estivants et des activités économiques de Miquelon-Langlade.

L'installation de remplissage a été remplacée en 2015. Elle est en service. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter constitue une régularisation administrative.

### ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'ENQUETE

L'enquête publique, d'une durée de trente jours consécutifs s'est déroulée sans incident. Le public a été informé de l'ouverture de l'enquête et toutes les mesures de publicités prévues dans l'arrêté préfectoral ont été mises en œuvre.

L'approvisionnement de Miquelon-Langlade en gaz est un enjeu pour les estivants. Pourtant, le public s'est peu intéressé au projet, sans doute du fait que l'installation est déjà en activité et a résolu les difficultés d'approvisionnement rencontrées à l'été 2015.

Des quelques commentaires entendus lors de mes déplacements sur la commune de Miquelon-Langlade, je ressens que le remplacement de l'ancienne installation de remplissage de gaz – déposée et neutralisée en 2015, par une installation approuvée fait consensus dans le village.

À ce stade, il ressort une impression générale favorable qui m'est confirmée par le maire-adjoint de la commune et par le commandant de la compagnie de sapeurs pompiers, rencontrés le 28 décembre.

### APPRECIATIONS

Les visites de l'installation ont permis de constater le bon état apparent de l'installation. Implantée en zone artisanale, elle est en adéquation avec le plan d'urbanisme de la commune, au regard des risques et des nuisances qu'elle peut générer. Elle est située en dehors des zones d'aléa présentées sur le plan de connaissance du plan de prévention des risques littoraux du préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le site est partiellement clôturé. L'exploitant m'a exprimé son souhait de fermer le site ou de placer l'installation de stockage et de remplissage sous abri. L'abri présenterait le double avantage de fermer l'accès à l'installation et de préserver le matériel de la corrosion due à un environnement marin.

L'impact environnemental est faible. L'installation se situe en zone artisanale, en arrière des bâtiments du Garage Miquelon ; elle est quasiment invisible depuis la route. Son impact visuel est quasi-nul. L'installation n'est pas positionnée sur une zone naturelle d'intérêt faunistique ou floristique.

Au cours de l'enquête, il n'a été porté à ma connaissance aucune nuisance ni aucun risque autre que ceux présentés au dossier. Le site est isolé des habitations et des établissements recevant du public. Les risques sont connus, identifiés et m'apparaissent maîtrisés et en rapport avec les moyens d'intervention des secours de la commune.

## CONCLUSION ET AVIS

Au terme de l'enquête, je considère qu'au vu des enjeux modérés du fonctionnement du site ainsi que des mesures prises par l'entreprise pour réduire les risques pour le voisinage et pour l'environnement, j'émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation d'exploiter.

Je recommande à l'exploitant :

- de rendre l'accès au site de stockage et de remplissage inaccessible au public ;
- d'établir et d'afficher des consignes permanentes de sécurité.

Fait à Saint-Pierre, le 17 février 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Detcheverry', with a horizontal line underneath the name.

Martin Detcheverry  
Commissaire-enquêteur